



Mardi 7 mars 2017

Le SNUipp-FSU 63 souhaite la bienvenue aux collègues nommés dans le département. Comme les années passées, s'il est relativement facile d'en sortir, il est toujours aussi difficile d'y entrer ou d'y revenir, en dépit d'une légère progression cette année !

Les résultats

Sur le plan national, les résultats sont globalement semblables à l'an passé :

- 23,93% de satisfaction (23,95% en 2016)
- 48,96% en rapprochement de conjoint (47,28% l'an passé).

Le taux de satisfaction est de :

- 97,48 % pour les collègues ayant obtenu la bonification de 800 points
- 30,42 % pour la bonification de 100 points.

Beaucoup d'enseignants vont se voir à nouveau contraints à des choix difficiles entre leurs aspirations professionnelles et leurs situations familiales. Le SNUipp demandera un suivi individualisé des demandes non satisfaites. Un groupe de travail "bilan" est d'ores et déjà prévu au ministère le jeudi 23 mars prochain. Le syndicat y portera à nouveau son exigence de voir cette question traitée au mieux de l'intérêt des enseignants du premier degré, dont beaucoup vont se voir à nouveau contraints à des choix difficiles entre leurs aspirations professionnelles et leurs situations familiales.

Les [sections départementales](#) du SNUipp-FSU sont mobilisées afin d'informer précisément les enseignantes et les enseignants des écoles qui ont participé aux permutations informatisées dont les résultats sont maintenant connus. Elles proposent notamment toutes les informations utiles concernant les démarches à engager pour la suite : contacter le département obtenu, renouveler sa demande lors de la deuxième phase...

A consulter le [tableau statistique des permutations départementales](#)

Les résultats des permutations pour le Puy-de-Dôme

Résultats des permutations informatisées 2017						
63	Participants	Dont pour rapprochement de conjoint	Résultats	Taux de satisfaction	Rappel 2016	Rappel 2015
Sortants	17	9	17	100%	83,33%	78,26%
Entrants	360	116	28	7,77%	4,15%	6,66%

Par rapport aux permutations informatisées de l'année dernière, on notera pour cette année un solde positif d'entrants (+ 11)

Résultats par département et barème				
Sortants du 63		Entrants dans le 63		
03 – ALLIER	564	01 – AIN	873	
	37	03 – ALLIER	885	
	22		885	
07 – ARDECHE	39		851	
14 – CALVADOS	443		822	
20 – CORSE-du-SUD	343		802	
22 – COTES-d'ARMOR	1 223		781	
34 – HERAULT	222		778	
42 – LOIRE	26		775	
45 – LOIRET	407		773	
49 – MAINE-et-LOIRE	416		773	
75 – PARIS	81		15 – CANTAL	1 261
69 - RHONE	226			1 181
	119			751
971 – GUADELOUPE	142	711		
972 – MARTINIQUE	87	746		
974 – REUNION	416	741		
		711		
		18 – CHER		717
		33 – GIRONDE		372
		34 – HERAULT		354
		42 – LOIRE	694	
		43 – HAUTE-LOIRE	579	
		49 – MAINE-et-LOIRE	477	
		91 – ESSONNE	874	
		93 – SEINE-SAINT-DENIS	711	
		973 – GUYANE	528	
		974 – REUNION	359	
		976 – MAYOTTE	39	
17 sortants		28 entrants		

Demandes d'entrées non satisfaites pour le 63			
01 – AIN	8	59 – NORD	3
03 – ALLIER	119	60 – OISE	5
13 – BOUCHES-du-RHONE	3	61 – ORNE	1
15 – CANTAL	15	62 – PAS-de-CALAIS	1
17 – CHARENTE-MARITIME	2	69 – RHONE	7
18 – CHER	6	71 – SAONE-&-LOIRE	4
21 – COTE-d'OR	1	73 – SAVOIE	1
23 – CREUSE	3	74 – HAUTE-SAVOIE	2
25 – DOUBS	1	75 – PARIS	5
27 – EURE	4	77 – SEINE-&-MARNE	17
28 – EURE-&-LOIR	3	78 – YVELINES	26
30 – GARD	2	79 – DEUX-SEVRES	1
33 – GIRONDE	2	83 – VAR	2
36 – INDRE	1	84 – VAUCLUSE	2
38 – ISERE	1	89 – YONNE	4
42 – LOIRE	2	91 – ESSONNE	17
43 – HAUTE-LOIRE	2	92 – HAUTS-de-SEINE	29
45 – LOIRET	9	93 – SEINE-St-DENIS	17
47 – LOT-&-GARONNE	2	94 – VAL-de-MARNE	12
48 – LOZERE	2	95 – VAL d'OISE	5
54 – MEURTHE-&-MOSELLE	1	972 – MARTINIQUE	1
58 – NIEVRE	5	973 – GUYANE	2

Participation au mouvement

Les collègues entrants dans le département participent aux différentes phases du mouvement. La première phase se tiendra du 4 au 12 avril.

Ils peuvent :

- demander à la section départementale son bulletin « spécial mouvement »
- prendre rendez-vous pour être aidé et conseillé
- interroger des conseillers syndicaux à l'une des permanences mouvement

Mardi 4 avril	10h – 18h
Mercredi 5 avril	10h – 16h
Jeudi 6 avril	10h – 18h
Vendredi 7 avril	10h – 18h
Mardi 11 avril	10h – 18h
Mercredi 12 avril	10h – 16h

Les demandes d'ineat - exeat

Pour les demandes d'ineat – exeat, suivre les informations sur les sites des DSDEN afin de connaître les modalités et les dates limites de dépôt des dossiers ainsi que les sites départementaux du SNUipp. La DSDEN 63 a mis en ligne les informations relatives à cette deuxième phase de mutations interdépartementales.

Le SNUipp-FSU 63 met à la disposition des collègues des [modèles de courrier](#) à adresser à l'administration :

- un pour l'IA-DASEN du Puy-de-Dôme pour solliciter sa sortie du département (exeat)
- un pour l'IA-DASEN du département souhaité pour solliciter son entrée (ineat)

Il est possible de faire plusieurs demandes d'exeat - ineat : faire autant de courriers que nécessaire.

Penser à joindre une copie à la section départementale. Ne pas hésiter à prendre contact par téléphone ou par voie électronique pour être aidé(e) dans les démarches et le suivi du dossier.

En savoir plus ...

- Article [changer de département](#) du Kisaitou pratique 63

Besoin d'aide dans vos démarches ?

Le SNUipp est à vos côtés !



Premier syndicat d'enseignants du 1er degré

SNUipp-FSU 63 – Syndicat national unitaire des instituteurs, professeurs des écoles et PEGC – Section du Puy-de-Dôme

Maison du Peuple, 29 rue Gabriel Péri, 63000 CLERMONT-FERRAND

Tél 04.73.31.43.72 & 09.63.28.56.75 ✉ snu63@snuipp.fr

